

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 1 juillet 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_051

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Le 1 juillet 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **25 juin 2025**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Catherine CAMI, Mme Sadia HADJ ALBELKADER donne procuration à M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Aurélien DESBATS donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Kewar CHEBANT donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH.

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Madame Edwige LUCBERNET expose :

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est une instance consultative instaurée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap pour les communes de plus de 5 000 habitants. Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics de Bègles et établit un rapport présenté en séance du Conseil Municipal. Cette commission est également un espace de dialogue privilégié pour formuler toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de la ville et de ses services aux personnes handicapées.

La Commission Communale pour l'Accessibilité est composée d'élus, de membres associatifs, de membres du Conseil des sages, de partenaires institutionnels et de représentants des usagers. La Commission doit se réunir chaque année mais n'avait pas été convoquée depuis 2019. Le rapport des actions menées par la Ville de Bègles depuis le début de la mandature a ainsi été présenté à la Commission réunie le 6 juin 2025. Les membres de la Commission ont émis un avis favorable et unanime à la présentation du rapport joint à cette délibération en séance du Conseil Municipal.

Le taux d'accessibilité du patrimoine communal était d'environ 90% en 2018. Un travail de fond a depuis été mené afin de mettre en accessibilité plusieurs bâtiments municipaux emblématiques :

- Un ascenseur desservant l'étage de l'école élémentaire Paul Langevin a ainsi été installé en 2021 ;
- La Maison de l'enfant et des parents, installée dans les locaux de l'ancien CLPE de la Ville, a été rendu accessible par la création de rampes d'accès et de sanitaires dédiés.

Une attention particulière a également été portée à l'accessibilité d'équipements annexes afin de permettre à l'ensemble des publics d'en bénéficier. Un bloc sanitaire accessible a ainsi été construit au Parc de Mussonville et les comptoirs de la salle municipale Albert Delteil ont été redessinés.

D'importants travaux seront menés dans les prochains mois afin de finaliser la mise en accessibilité du bâtiment principal du complexe Langevin. Un ascenseur desservira ainsi dès 2026 les salles municipales situées à l'étage, via une coursive qui longera le bâtiment au niveau de sa cour intérieure. Cette même cour sera redessinée en profondeur, l'accessibilité étant rendue possible par la création de nivellements successifs.

Par ailleurs, la Ville de Bègles agit au quotidien pour rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement présentes sur le territoire de la commune. Le Plan local de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) définit ces orientations. Plus de 700.000 euros ont ainsi été alloués à ces travaux entre 2021 et 2025. La Commission Communale pour l'Accessibilité se réunira à nouveau en septembre pour poursuivre le dialogue autour de l'actualisation du PAVE. D'autres temps thématiques seront organisés à la demande des membres de la Commission.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales

VU la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

VU l'avis donné par la commission communale pour l'accessibilité en sa séance du 6 juin 2025

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la présentation du rapport annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	28	
Contre	7	M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré le 1 juillet 2025

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Marc CHAUVET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

DATE



Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel - 6 juin 2025



MON VILLAGE URBAIN



mairie-begles.fr

Ordre du jour

- 1 Introduction
- 2 Plan local d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
- 3 Mise en accessibilité des bâtiments municipaux
- 4 Plan aires de jeux

Partie 1

Introduction

Commission Communale pour l'Accessibilité : présentation

Cadre - La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est une instance consultative instaurée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap pour les communes de plus de 5 000 habitants. Elle est composée de représentants de la commune, d'associations de personnes en situation de handicap, d'associations de personnes âgées, de représentants de la vie économique locale et de citoyens et citoyennes souhaitant s'investir dans le domaine de l'accessibilité.

Accessibilité – Définition - C'est la possibilité pour une personne quelles que soient ses caractéristiques physique, sensorielle, mentale, psychique ou cognitive, d'avoir accès à la voirie, à un bâtiment ou à un service en autonomie. L'autonomie nécessite parfois la mise à disposition de matériel et de services spécifiques.

Missions de la CCA :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil municipal ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Partie 2

Plan local d'Accessibilité de la
Voirie et des Espaces publics



Direction de la multimodalité
Service modes actifs



**Plan local de mise en Accessibilité
de la Voirie et des Espaces publics**

Révision du PAVE de BEGLES

Concertation sur le périmètre et les priorités d'actions

Réunion 6 juin 2025

L'élaboration d'un PAVE

La loi sur le handicap de février 2005 proposant «l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» impose aux communes l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

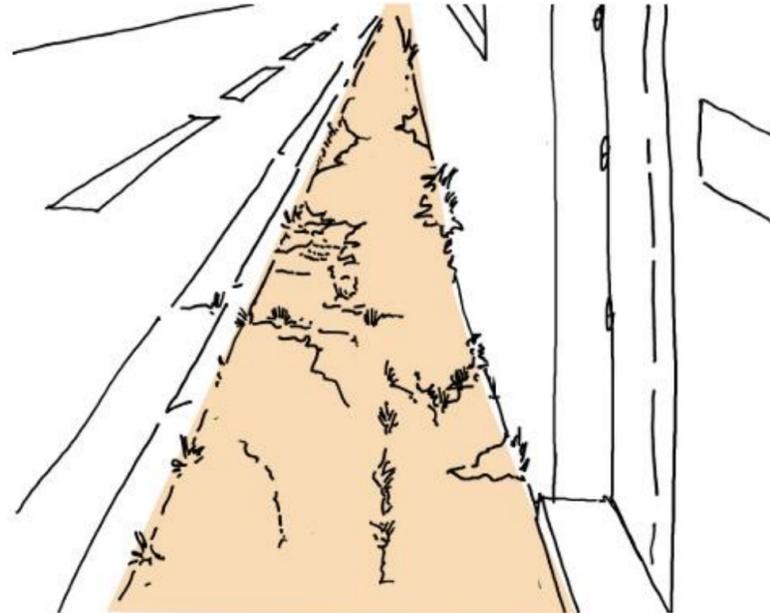
- Améliorer l'accessibilité des **personnes handicapées (tous types de handicaps)** ou **se déplaçant difficilement** (personnes âgées, parents avec les poussettes, etc.).
- L'objectif du plan d'accessibilité est de mettre la collectivité, en situation de faire des choix, sur **sa politique future d'accessibilité et d'établir une programmation**
- **Une révision** permet de faire le point sur la réalisation des travaux et de compléter le périmètre et revoir les priorités d'actions



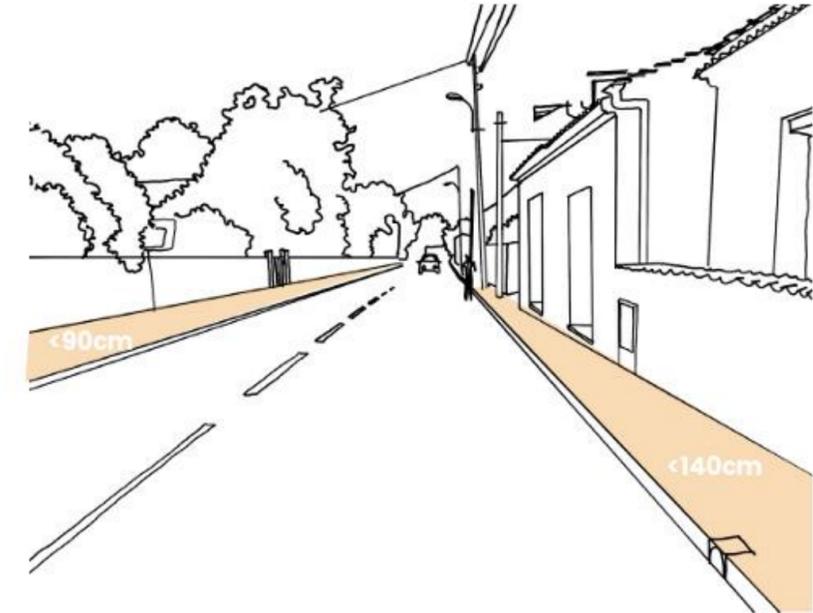
Les défauts d'accessibilité linéaires



C39 Absence de cheminement



C10 Revêtement inconfortable

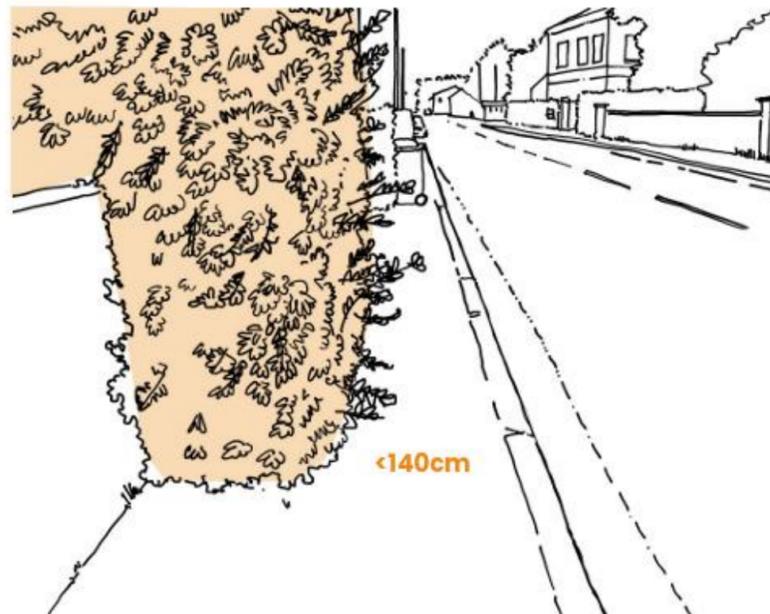


C13 Trottoir <140cm à droite
C14 Trottoir <90cm à gauche

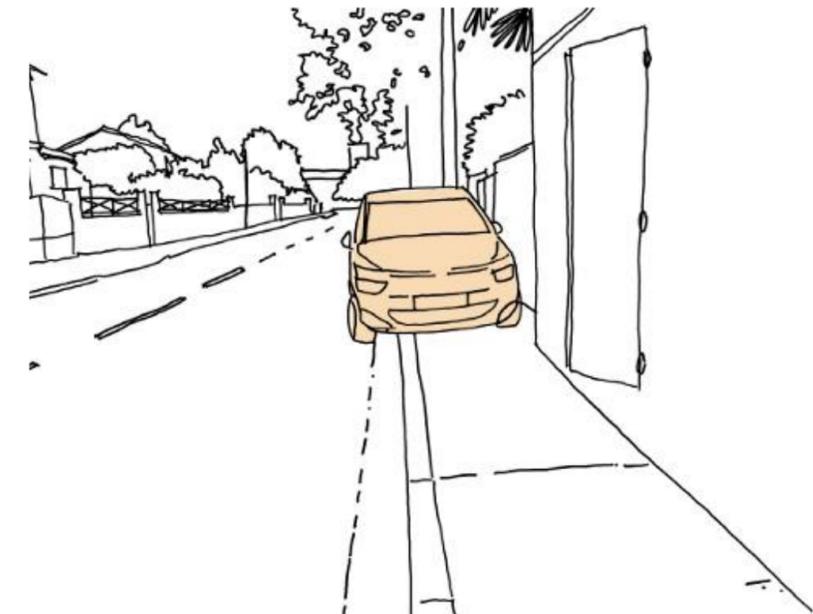
agoracaté
ESPACES & MOBILITÉ



C25 Piste cyclable réduisant cheminement piéton <140cm.

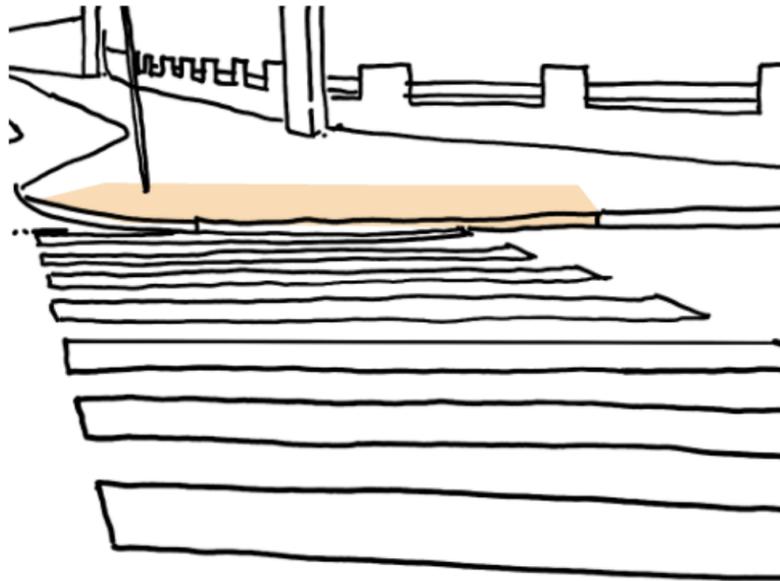


C40 Haie envahissante réduisant cheminement à <140cm

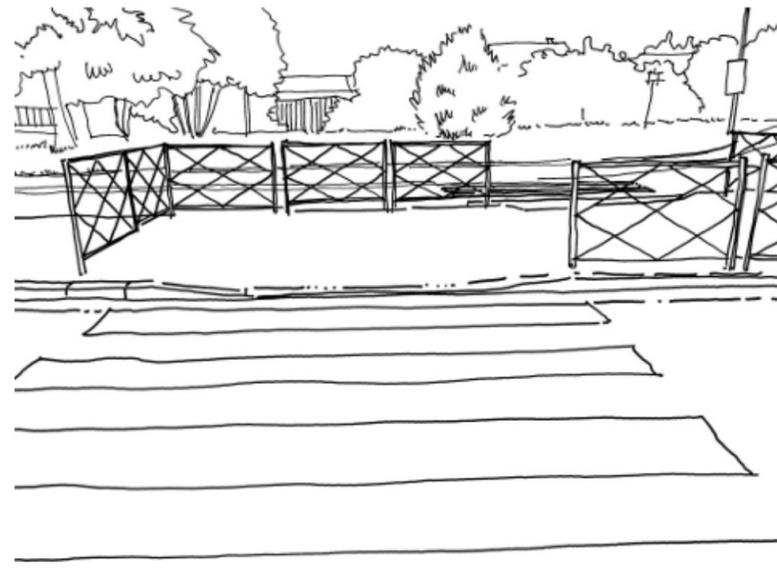


C21 Stationnement anarchique réduisant cheminement à <140cm

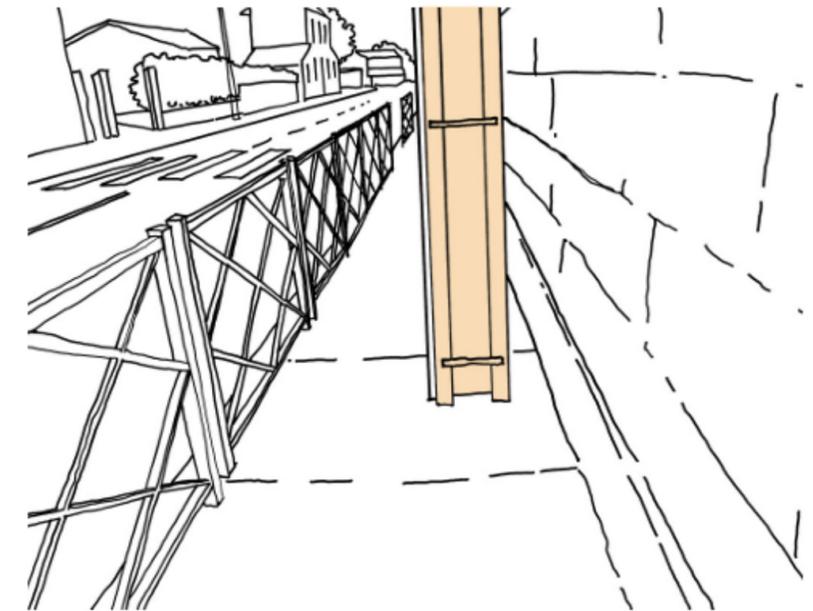
Les défauts d'accessibilité ponctuels



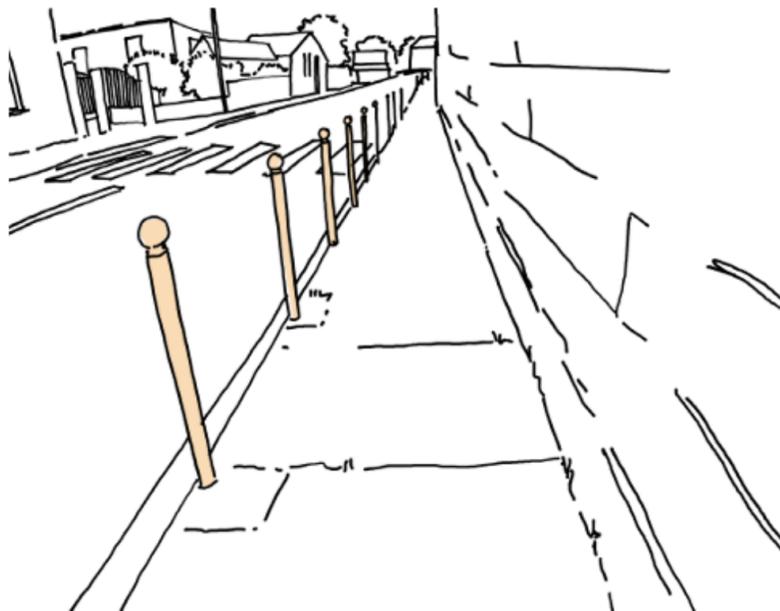
T1 Absence d'abaissé de trottoir



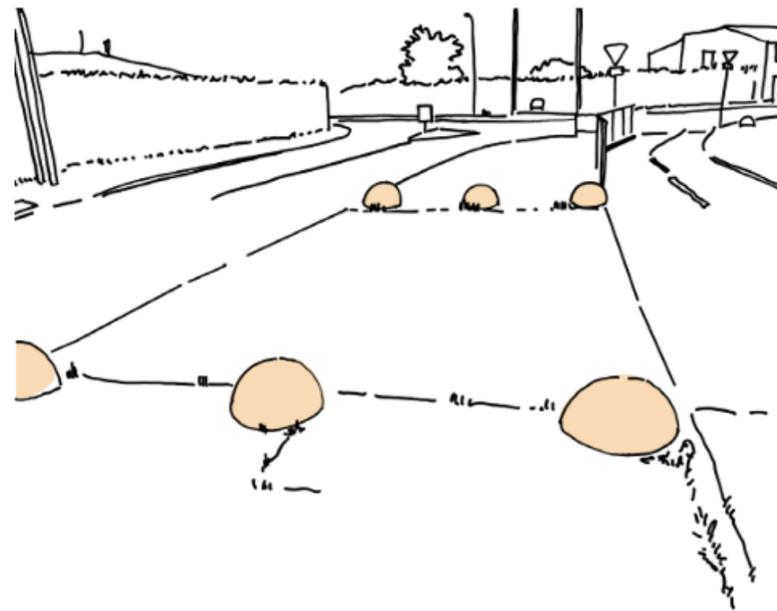
T6 Absence de bande d'éveil et de vigilance (y compris sur îlots)



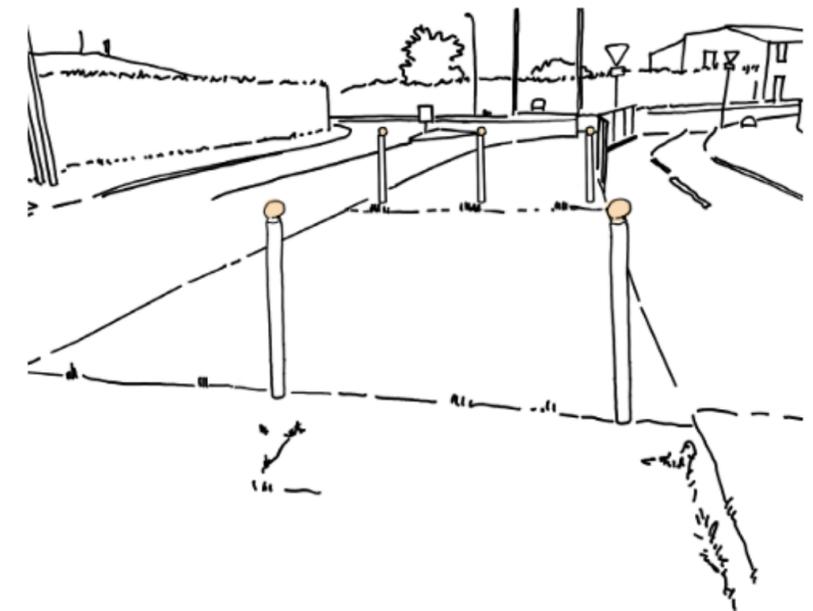
C16 Obstacle lourd sur cheminement



C20 Potelet ou poteau de signalisation



M5 Abaque non conforme (pour non voyants)



M2 Pas de contraste visuel du potelet en contraste avec son revêtement

La révision du PAVE

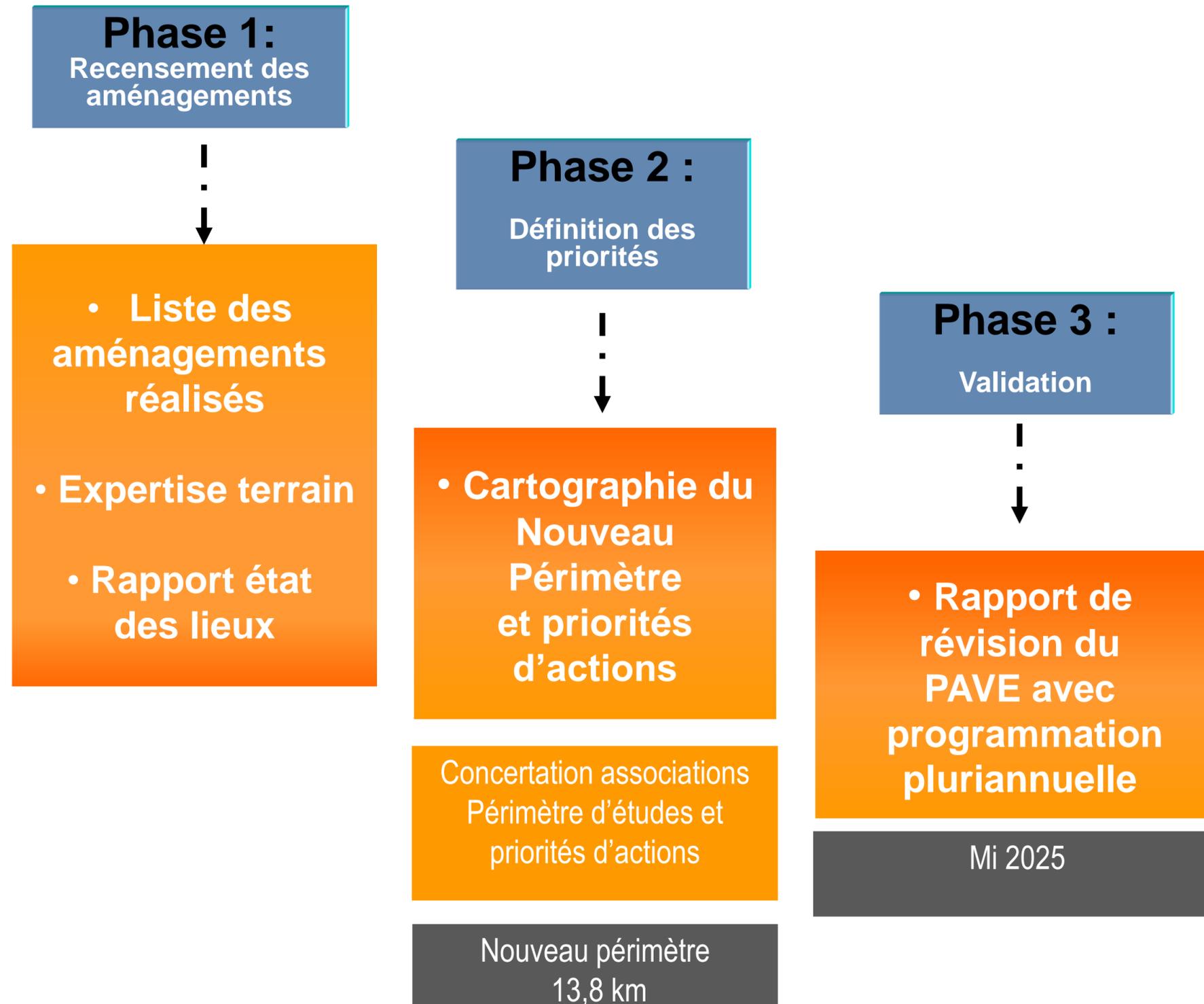
Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) doit être révisé tous les 3 ans :

- PAVE de BEGLES réalisé en 2015, périmètre de 27 km
- Nouveau périmètre 2025 : 13,8 km

- Recensement des aménagements d'accessibilité réalisés (dans le périmètre initial)
- Etat des lieux sur site des aménagements réalisés
- Nouveau périmètre si nécessaire
- Bilan et redéfinition des priorités d'actions

Concertation sur le nouveau périmètre
et les priorités d'actions envisageables

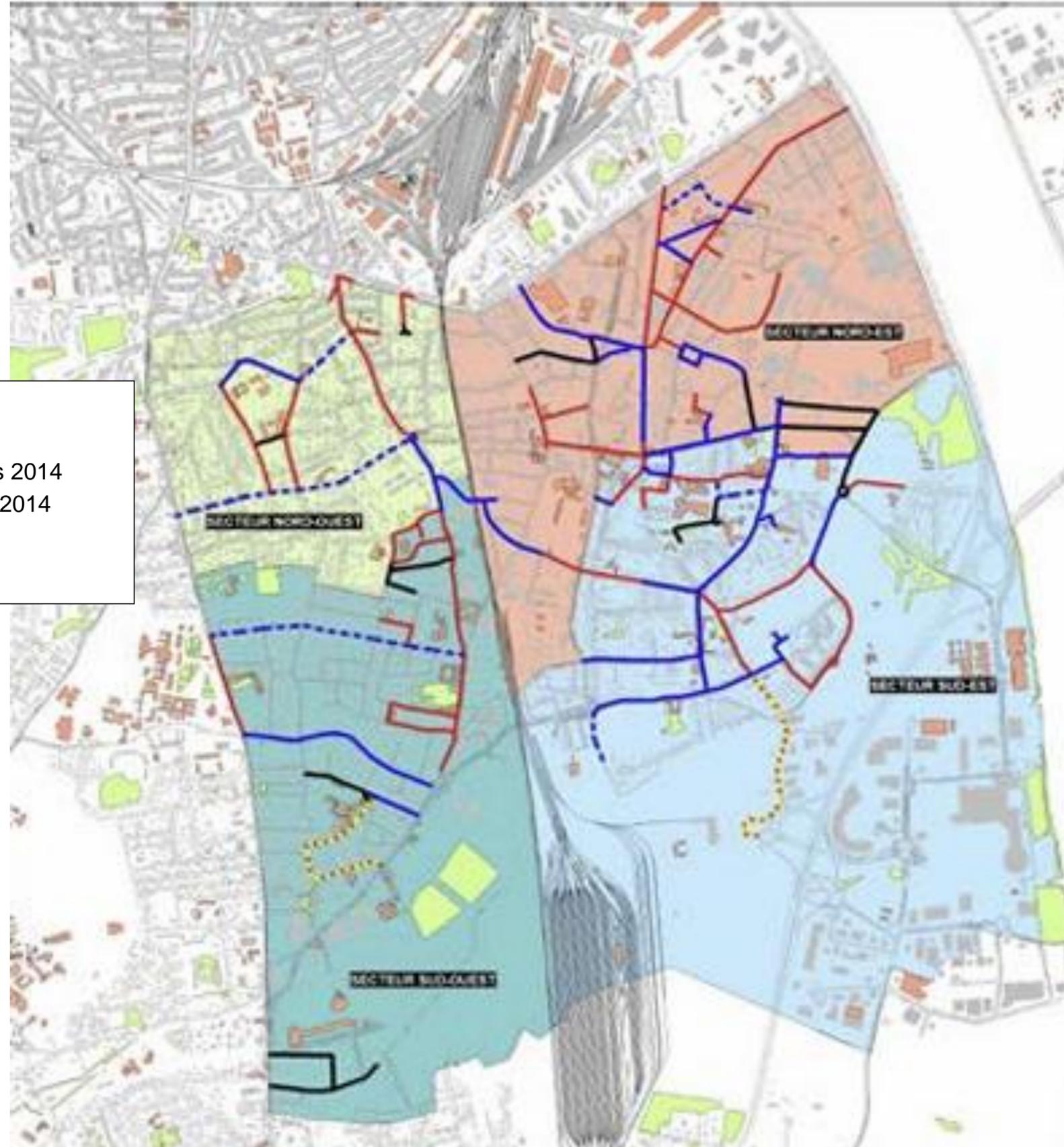
La révision du PAVE



LA MISE A JOUR DU PERIMETRE

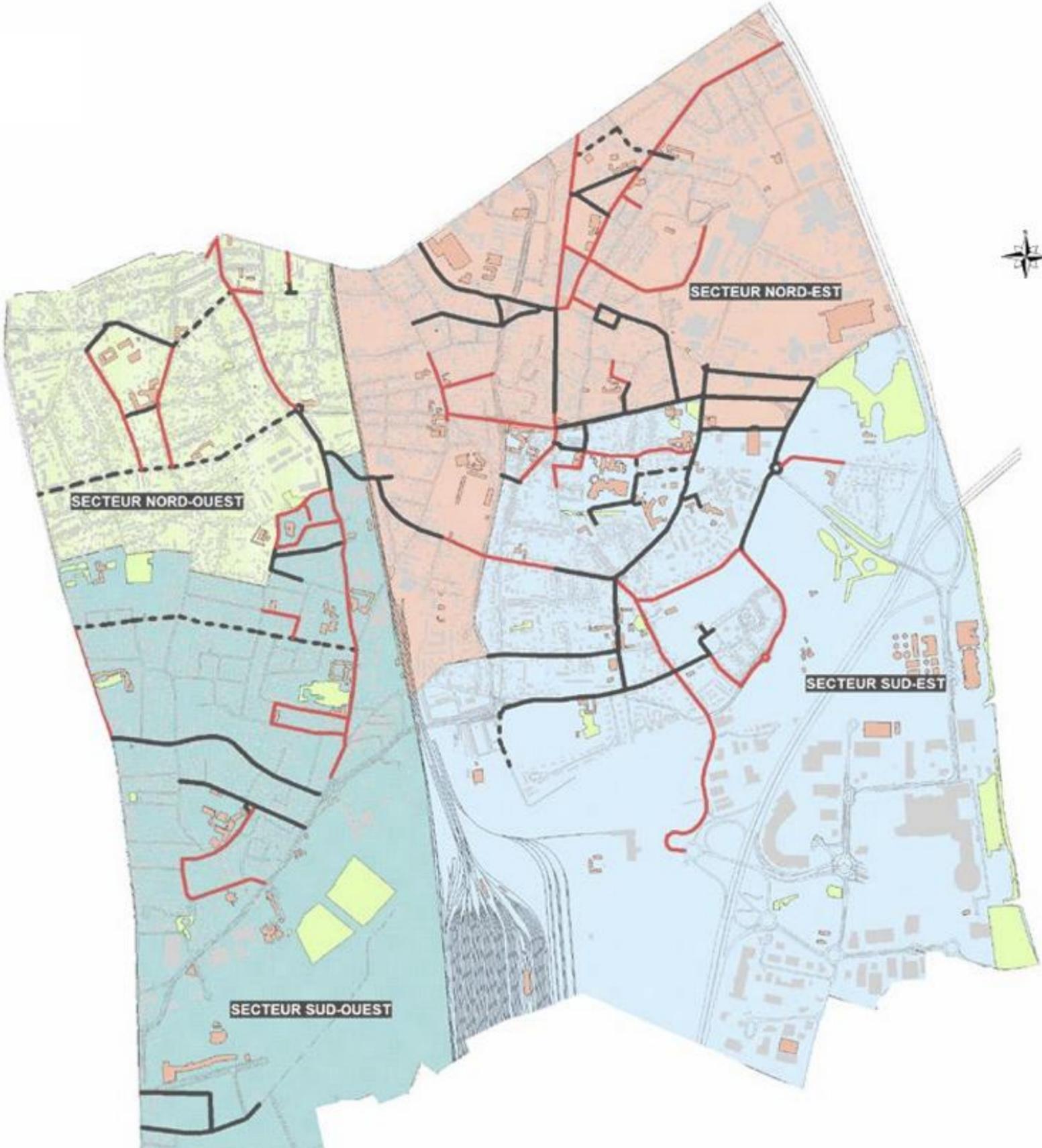


-  Périmètre 2024
-  Dont rajouté en 2024
-  Travaux réalisés depuis 2014
-  Travaux réalisés avant 2014
-  Travaux programmés



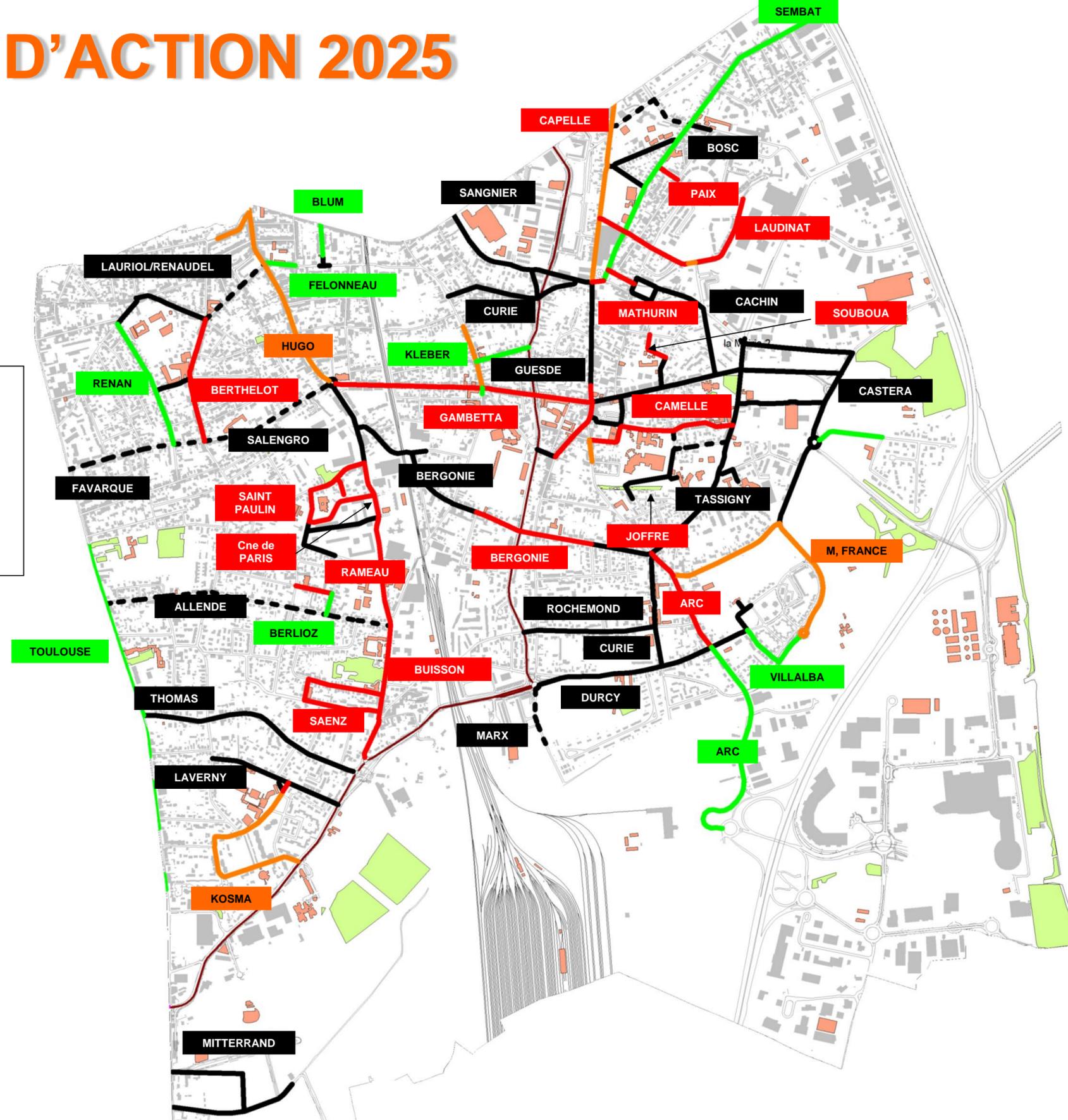
PERIMETRE 2025 : 13,8 km

-  Périmètre 2024
-  Travaux réalisés
-  Travaux programmés



PRIORITES D'ACTION 2025

- Priorités 1 – court terme 5 ans
- Priorités 2 – moyen terme 10 ans
- Priorités 3 – long terme > 10 ans
- Travaux réalisés
- - - Travaux programmés



PRIORITES D'ACTION 2025

Le plan d'action présenté sera porté à la discussion des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité au mois de septembre 2025.

Partie 3

Mise en accessibilité des
bâtiments municipaux

Mise en accessibilité des bâtiments municipaux

Rappel - L'ensemble des bâtiments municipaux récemment construits ou en projets sont aux normes d'accessibilité.



Musée de la Création Franche



ChapitÔ



Ecole Malala Yousafzai



Groupe scolaire Prévert



Cuisine centrale



Nouveau Complexe Sportif



Restaurant scolaire école Joliot Curie

Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : bilan



1. Ascenseur de l'école Langevin

- Adresse : 129 rue de Lauriol
- Travaux : année 2021
- Objet : création d'un ascenseur desservant l'étage de l'école Paul Langevin



Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : bilan

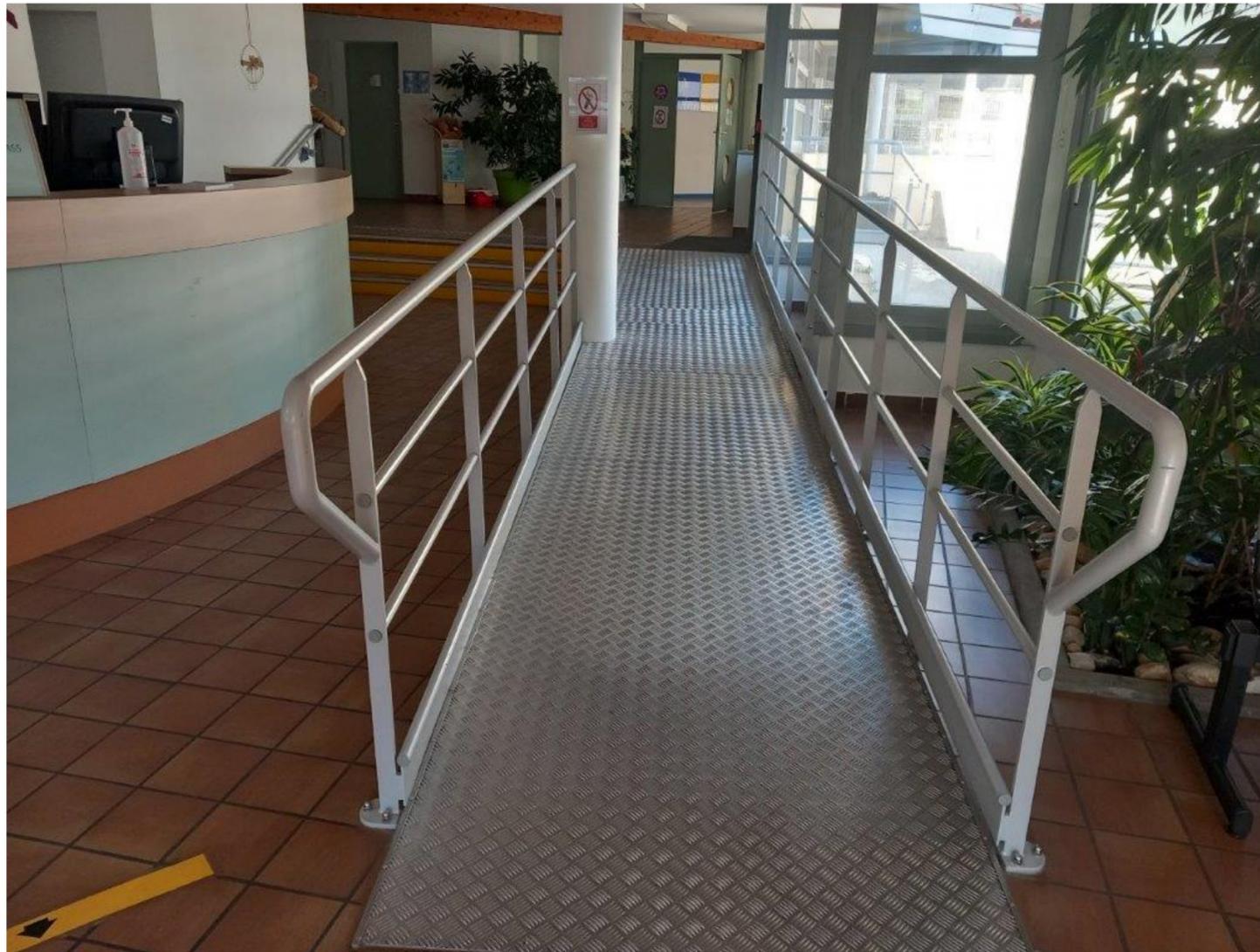
1. Ascenseur de l'école Langevin



Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : bilan

2. Maison de l'enfant et des parents

- Adresse : 1 rue des Droits de l'enfant
- Travaux : année 2022
- Objet : mise en accessibilité du bâtiment



Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : bilan

2. Maison de l'enfant et des parents



Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : bilan

3. Sanitaires Mussonville

- Adresse : Parc de Mussonville
- Travaux : année 2020
- Objet : mise en accessibilité du bâtiment



Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : bilan



4. Salle Delteil – Remplacement des comptoirs

- Adresse : 7 rue du 11 novembre
- Travaux : 2024
- Objet : mise en accessibilité des comptoirs de la salle



Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : perspectives



Objectif : mise en accessibilité du Complexe Langevin

- **Zone d'intervention 1**

Création de rampes pour relier le niveau R-1 partiel au RDC

Création au R+1 d'une passerelle extérieure pour connecter les ailes du bâtiment sans traverser les salles

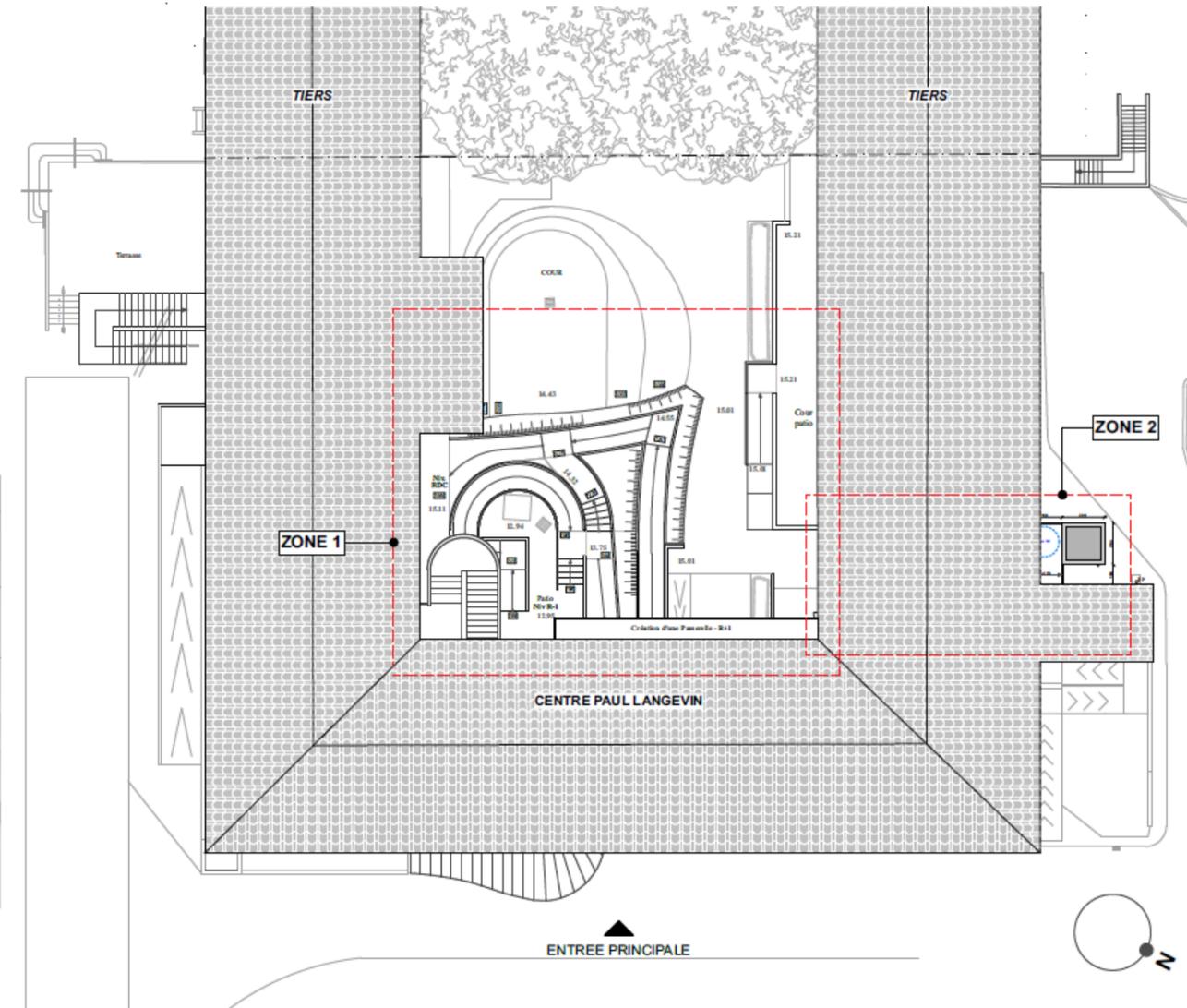
- **Zone d'intervention 2**

Création d'un ascenseur accessible depuis l'extérieur pour accéder à l'étage

Réaménagement de halls intérieurs pour accéder à la passerelle

1. Complexe Langevin

- Adresse : 129 rue de Lauriol
- Travaux : début 2026
- Objet : mise en accessibilité de l'étage et de la cour du complexe Paul Langevin



Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : perspectives

1. Ascenseur du complexe Langevin

Objectif : mise en accessibilité du Complexe Langevin :

- R-1 partiel : salle périscolaire
- RDC : restaurant scolaire et accueil périscolaire
- R+1 : salles d'activités



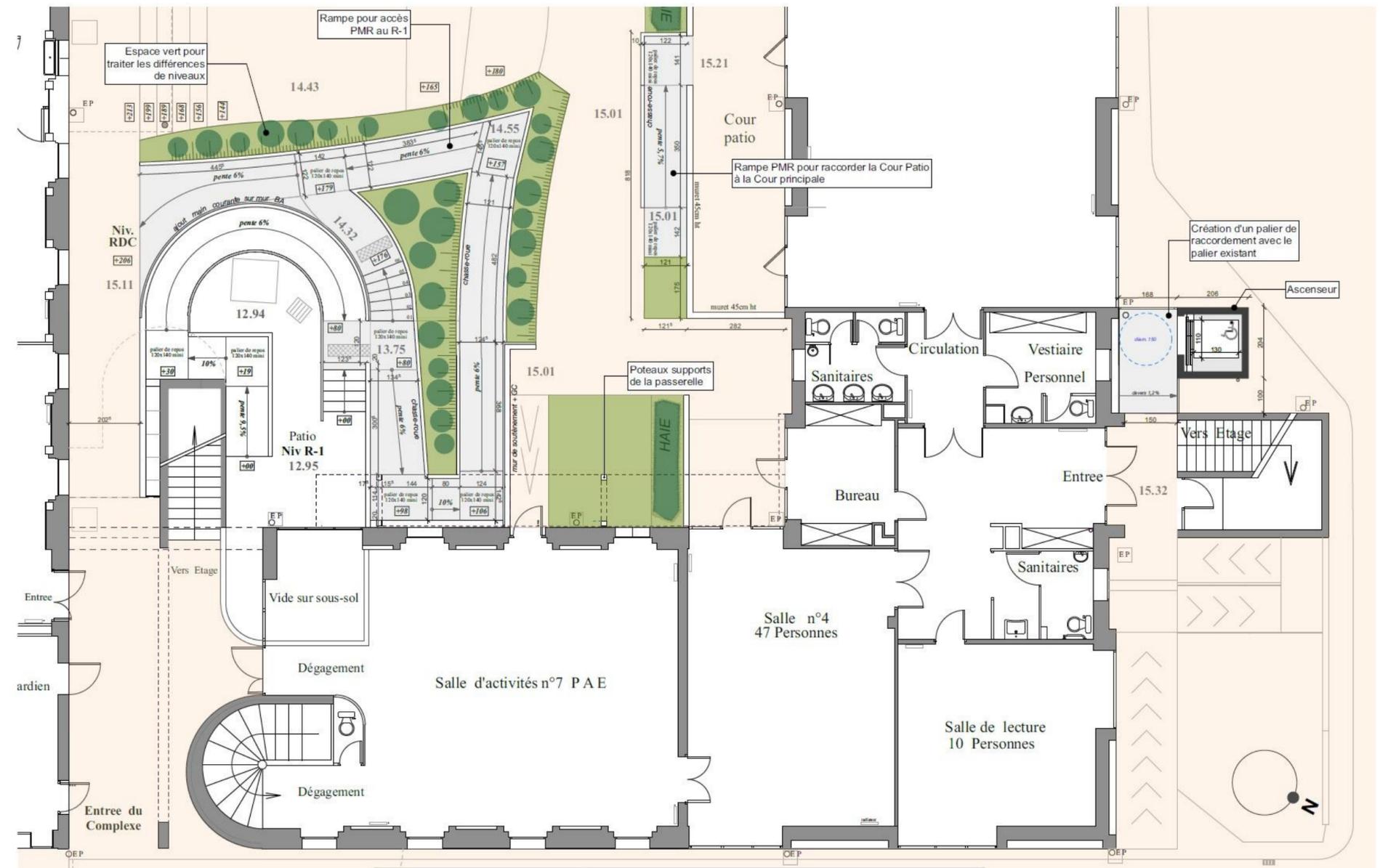
Plan RDC existant

Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : perspectives

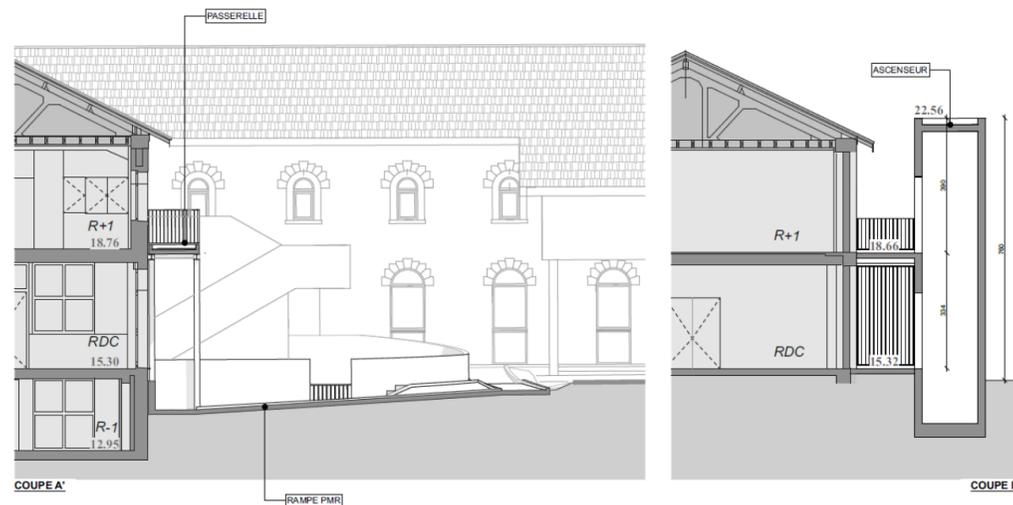
1. Ascenseur du complexe Langevin

Objectif : mise en accessibilité du Complexe Langevin :

- R-1 partiel : salle périscolaire
- RDC : restaurant scolaire et accueil périscolaire
- R+1 : salles d'activités



Plan RDC Projet

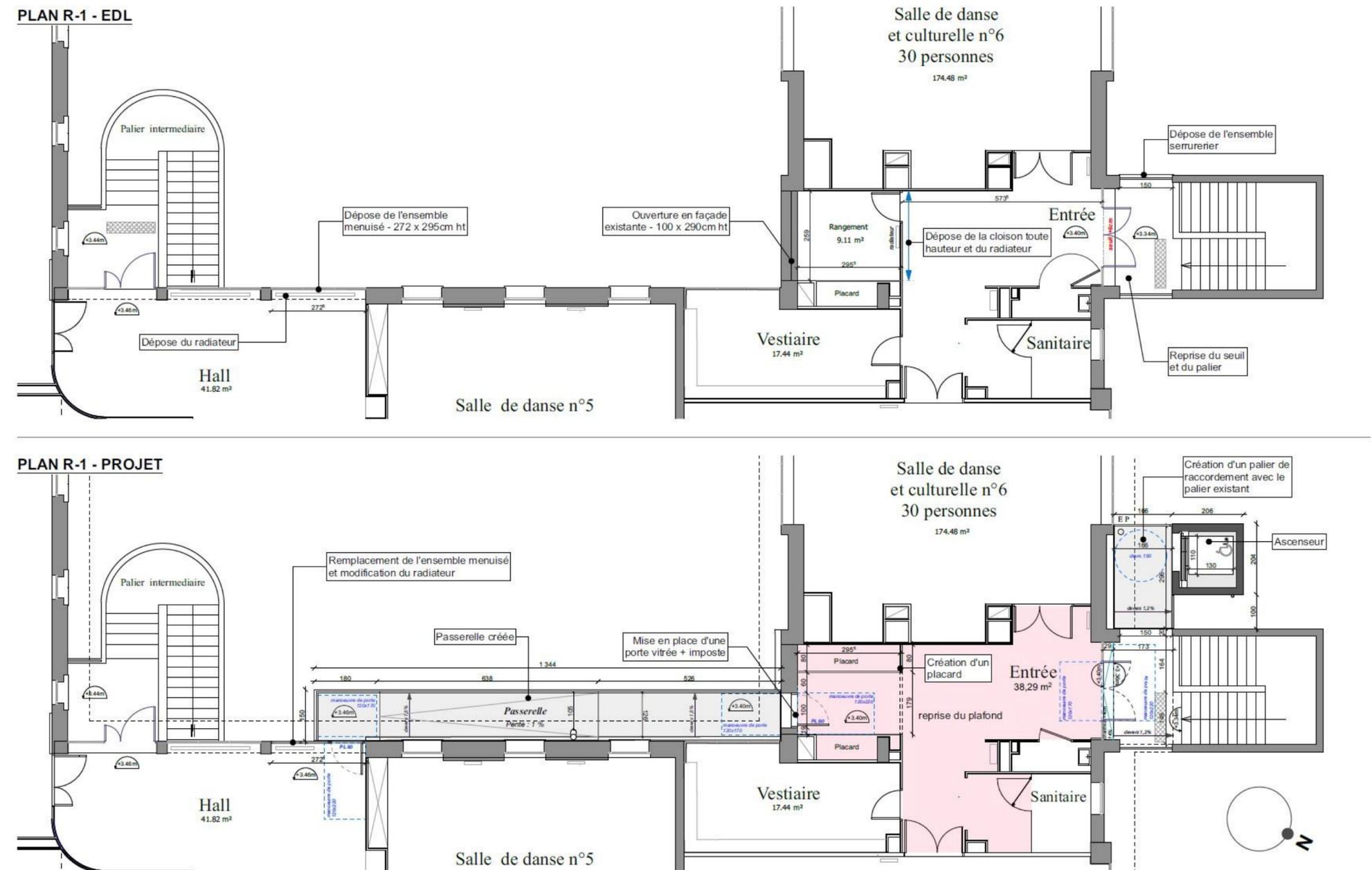
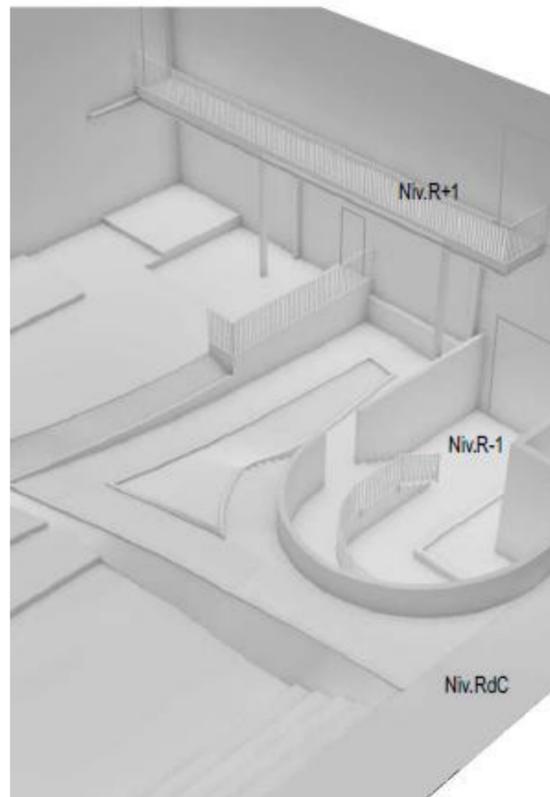


Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : perspectives

Objectif : mise en accessibilité de l'étage du Complexe Langevin :

- salles de réunions
- salles de danse
- vestiaires

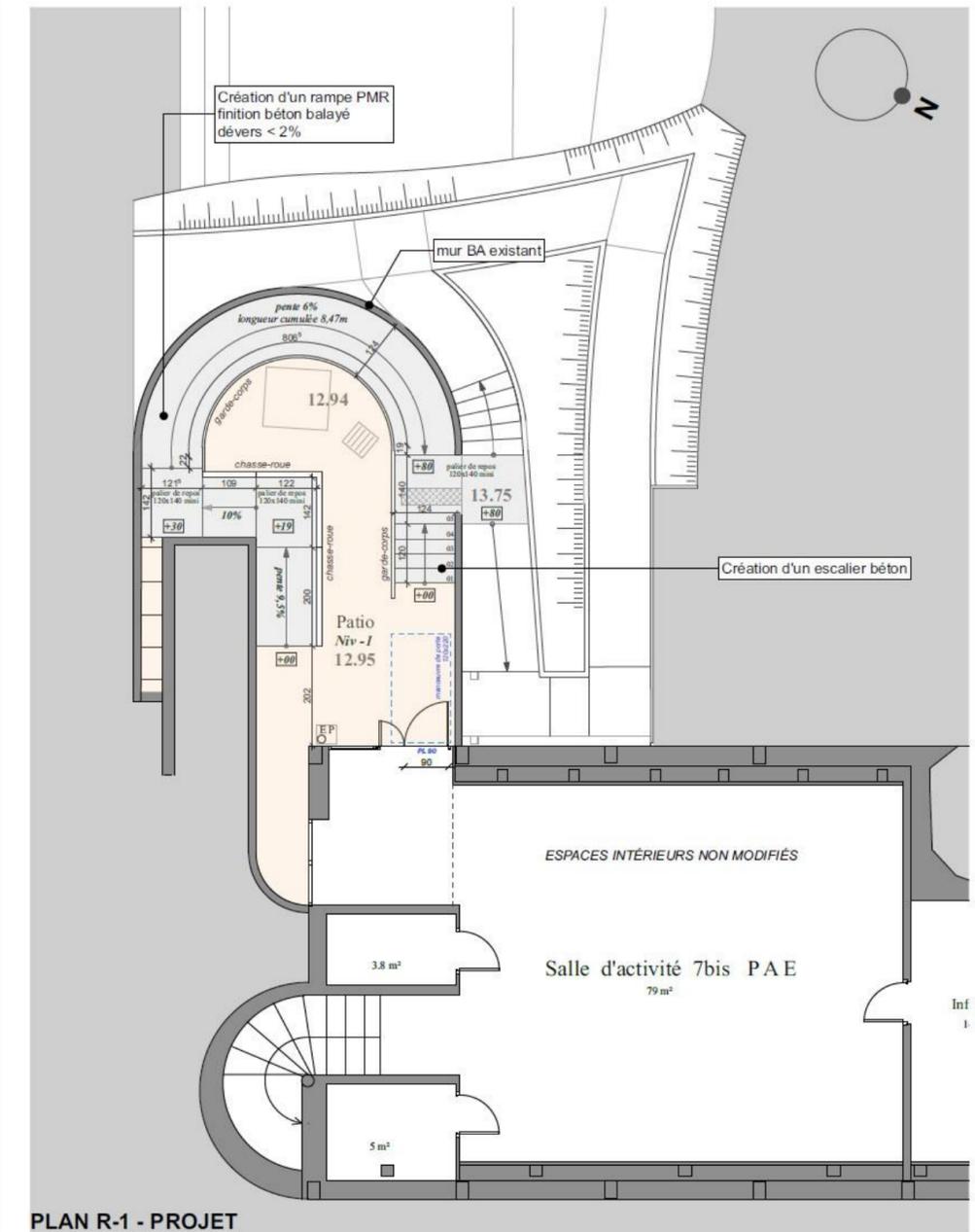
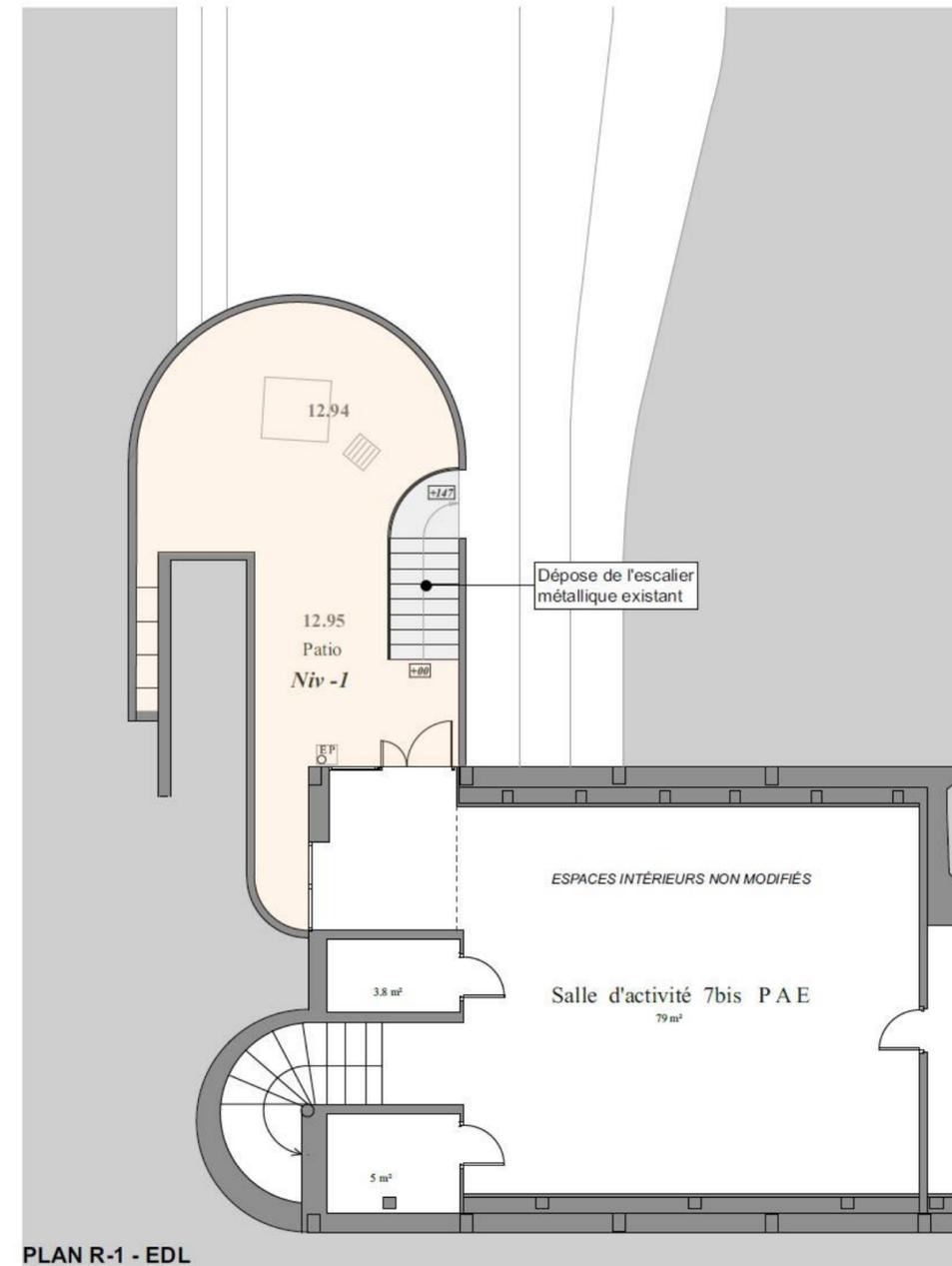
1. Ascenseur du complexe Langevin



Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : perspectives

1. Ascenseur du complexe Langevin

Objectif : mise en accessibilité de l'étage du Complexe Langevin :
Plans du niveau R-1 partiel
Existant et Projet



Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : perspectives

1. Ascenseur du complexe Langevin



Situation actuelle

Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : perspectives

1. Ascenseur du complexe Langevin



Projection après travaux

Partie 4

Plan aires de jeux inclusives

La plan aires de jeux inclusives



Plaine des sports

Vaste plan de rénovations et d'aménagements des aires de jeux (2020/2025) : 22 aires de jeux rénovées ou réalisées sur la commune, dont 9 dans les écoles et crèches et 13 dans les squares, places et parcs.



Parc de Mussonville



Jardin des Lavandières

Avis de la Commission

Les membres de la Commission
Communale pour l'Accessibilité
réunis le 6 juin 2025 donnent un
avis favorable à ce rapport.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Mairie de Bègles
77, rue Calixte Camelle
33130 Bègles

05 56 49 88 88
contact@mairie-begles.fr



mairie-begles.fr



MON VILLAGE URBAIN